

Parc national des Cévennes

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

[...]

- **Mesure 3.3.2: Réaliser des économies d'eau et orienter les usages vers plus de sobriété dans les prélèvements**

Les débits d'étiage diminuent progressivement, en raison du changement climatique et de la modification de la végétation sur les versants, en particulier avec l'accroissement de la couverture forestière. Parallèlement, l'évolution des prélèvements est mal connue. Les usages domestiques et touristiques augmentent et d'importants volumes sont aujourd'hui perdus par les fuites des réseaux d'eau potable.

Pour se préparer au mieux à une ressource de plus en plus limitée tout en préservant les milieux aquatiques, le territoire s'oriente vers une gestion plus économe des prélèvements en eau.

Les acteurs de la charte s'engagent à améliorer le rendement des réseaux d'adduction d'eau potable, en priorité là où les études auront mis en évidence de fortes tensions sur la ressource (mesure 3.3.1).

Ils mettent en place une véritable politique de l'eau sur leur territoire : mise en place de compteurs, professionnalisation de la gestion, mutualisation des services, ajustement du prix facturé au m³ d'eau.

Ils réalisent des schémas directeurs concernant l'eau potable à l'échelle intercommunale.

Ils engagent des réflexions pour réduire les consommations d'eau dans les projets collectifs (urbanisme, développement touristiques, piscines, etc.) et privés.

Ils sensibilisent le grand public, les collectivités et les professionnels à une gestion plus économe de la ressource (pratiques sobres, équipements économes, etc.)

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation du réseau de gestionnaires de bassins
Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur
Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Intégration dans les documents d'urbanisme
Réalisation de schémas directeurs AEP
Amélioration du rendement des réseaux
Participation à la sensibilisation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Page 1 / 2

Parc national des Cévennes

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau, ONEMA
Régions, Départements, DDT
Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

[...]

Page 136 de la Charte PNC
Référence ID de l'article : #2750
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-06-06 12:13